

Des voix: Oh, oh!

M. McKinley: ... a décidé que ces députés siègeraient là. Il est temps que la situation change.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. J'exhorte encore une fois les représentants à accepter la proposition du député d'Annapolis Valley de déclarer qu'il est 10 heures.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière désire-t-il invoquer le Règlement?

M. Fortin: Oui, monsieur le président.

Étant donné la gravité de la situation et l'impasse dans laquelle nous sommes, j'aimerais dire que ce n'est pas de gaieté de cœur que notre groupe se défend corps et âme pour qu'on respecte les droits des minorités à la Chambre. Nous aimerions qu'il soit dit sans équivoque: premièrement, que le Règlement nous donne droit à une journée de l'opposition; deuxièmement, que ce droit a été aujourd'hui foulé aux pieds par des personnes qui ont abusé d'un article du Règlement qui est ridicule, et que les premières victimes de cette situation sont mes collègues et moi-même.

Monsieur le président, on a entendu nos vis-à-vis parler toute la journée et j'espère qu'ils auront aussi l'obligeance de nous entendre.

Enfin, j'aimerais dire que tout l'après-midi, à titre de leader parlementaire du parti, j'ai en vain tenté d'entamer des pourparlers avec les représentants de tous les autres partis pour qu'on respecte ce droit et qu'on commence à travailler sérieusement. J'ai même présenté une motion à cet effet.

A trois reprises, on est venu nous voir pour conclure une entente et, à trois reprises, nous avons été induits en erreur. Au fait, nous avons été royalement roulés par des personnes pour qui il est plus important de faire de la politique que de travailler à la Chambre, ce qui a pour résultat concret, monsieur le président, que vous avez votre voyage—et je le dis bien respectueusement—et nous aussi. Tout ce que nous voulons, c'est qu'on reconnaisse formellement que notre parti est reconnu comme les autres et que nous avons droit à notre journée d'opposition tout comme les autres partis. Le jour où les conservateurs progressistes et les libéraux comprendront cela, l'ordre régnera à la Chambre, mais pas avant.

[Traduction]

• (2140)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suggère à nouveau que nous déclarions qu'il est 10 heures mais le député de York-Sud (M. Lewis) invoque le Règlement.

M. Lewis: Oui, monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour un autre motif et je vous prie de m'excuser car il est possible que nous n'atteignons pas la période des questions. Il est évident que la motion du député de Fraser Valley-Est (M. Pringle) est d'une grande importance pour le Canada et préoccupe particulièrement le Parlement. C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur,

[M. McKinley.]

que par votre intermédiaire j'aimerais demander au leader suppléant du gouvernement à la Chambre s'il peut garantir que cette motion nous sera présentée demain et que nous continuerons le débat ajourné précédemment...

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Attendez une minute—et que nous continuons le débat ajourné aujourd'hui si mon parti, et je le propose en son nom, renonçait demain à la journée réservée à l'opposition, sachant bien qu'en procédant ainsi nous perdrons un des jours de l'opposition. Je demande au leader suppléant si, dans ce cas il s'engagerait à nous présenter la motion du député de Fraser Valley-Est demain, afin que nous puissions terminer ce débat et que la Chambre puisse se prononcer sur la motion.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, si je comprends bien la proposition du député, la motion du député de Fraser Valley-Est (M. Pringle) ferait l'objet d'un débat demain qui était un jour réservé au parti du député. Dans ce cas, si la Chambre accepte que la motion soit remplacée par celle du député au lieu de celle dont il a donné préavis...

Des voix: Non, non!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, il est évident que le ministre ne m'a pas compris, bien que j'aie pensé m'être exprimé clairement. Si je comprends bien, lorsque le débat est ajourné, la question devient une initiative gouvernementale. Je propose que nous renoncions à notre journée d'opposition, pas seulement demain, mais à une de nos journées d'opposition, de sorte qu'il nous en restera une au lieu de deux, à condition que ministre accepte, en tant que leader suppléant du gouvernement à la Chambre, de présenter cette motion qui est maintenant une initiative gouvernementale.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, si la Chambre est disposée à ordonner ce soir de réduire ce qui reste du nombre des jours prévus, comme le député l'a proposé, c'est-à-dire pour le reste de cette partie de la session, j'accepterai volontiers de présenter l'ordre qui est au nom de mon ami de Fraser Valley. Si nous convenons dans le cas présent de réduire d'un jour le nombre de ceux qui sont prévus, j'accepte d'en faire la première question à débattre demain en étudiant les ordres inscrits au nom du gouvernement.

Une voix: C'est tortueux.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, c'est exactement ce que j'ai proposé, bien que je ne l'ai pas soumis comme le fait le ministre, parce que si le débat se termine demain à deux heures ou à trois heures, il sera alors possible de discuter pendant une heure ou deux la motion qui est inscrite actuellement au *Feuilleton*. Mes collègues et moi-même désirons ardemment que cette question soit discutée plutôt que de la voir ajourner à la semaine prochaine. Si la voracité du leader suppléant de la Chambre est telle qu'il n'accepte que si nous décidons maintenant de perdre la journée entière, j'espère bien qu'il en aura une indigestion.